

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 33
Présents : 21
Votants : 32
Pouvoirs : 11

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 14 décembre à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 8 décembre 2023, s'est réuni à la Salle du conseil municipal située à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI (à partir de 20h12), Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PONCHARD, Madame Laurence LUBET, Madame Valérie GUERINEAU, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Artur GOMES, Madame Phan Maly NANTHAVONG, Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Elisabeth LESAGE.

POUVOIRS :

Monsieur Laurent GUIDI à Madame Michelle HINGANT (jusqu'à 20H12) - Madame Françoise MULLER à Monsieur Martin KAMGUEN - Monsieur Christian GAY-PEILLER à Monsieur Frédéric BOURDIN - Monsieur Eric PERRE à Madame Valérie GUERINEAU - Monsieur Hervé COMMO à Monsieur Artur GOMES - Monsieur Jérôme STEMPELEWSKI à Monsieur Jean-Paul DELETOMBE - Madame Katia BLASI à Madame Marie-France MOSOLO - Madame Carine COSTA à Madame Phan Maly NANTHAVONG - Monsieur Frédéric HOUSSAIS à Monsieur Serge BIERRE - Madame Christèle AMELINEAU à Monsieur Florent BALLIN - Madame Aurélie DELMASURE à Madame Pauline MARCENAT - Madame Nawel BOUFARES à Monsieur Tristan LESENECHAL.

Excusé :

Monsieur Michel WIECZOREK

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Serge BIERRE

Budget Ville - Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2023 sur l'exercice 2024
--

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL-2023-009 en date du 7 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 Ville,

Vu la délibération n° DEL-2023-044 du 29 juin 2023 adoptant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° DEL-2023-072 du 28 septembre 2023 adoptant la Décision Modificative n° 2,

Vu la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 11 décembre 2023,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

Considérant que le vote du Budget n'interviendra qu'à la fin du premier trimestre 2024,

Considérant que la collectivité doit poursuivre ses projets d'investissements et régler les travaux engagés avant le vote du budget 2024,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Laurent GUIDI, 3ème adjoint au Maire délégué aux finances communales, aux marchés publics et au juridique,

APRES AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 :

Chapitre	Fonctions	Nature	Libellé	Montant
20	020 – 845	2031	Frais d'études	29 850,00
	020	2051	Concessions et droits similaires	1 900,00
TOTAL Chapitre 20				31 750,00

21	020	21311	Hôtel de ville	750,00
	551 - 211 - 212 - 213 - 281	21312	Bâtiments scolaires	79 525,00
	025	21316	Equipement du cimetière	3 750,00
	020 - 312 - 313 - 324 - 321 - 322 - 420 - 4222	21318	Autres bâtiments publics	68 750,00
	020	21351	Installation générale, agencements, aménagement des constructions	27 500,00
	845	2151	Réseaux de voirie	203 000,00
	845	2152	Installations de voirie	17 500,00
	12	21568	Autre matériel et outil. D'incendie défense civile	3 750,00
	020	2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	1 000,00
	020 - 213	2183	Matériel de bureau et informatique	6 870,00
	020 - 023 - 211 - 212 - 331 - 338 - 4222	2184	Mobiliers	2 740,00
	020 - 11 - 211 - 331 - 338 - 281 - 4222	2188	Autres immobilisations corporelles	5 610,00
TOTAL Chapitre 21				420 745,00
TOTAL				452 495,00

Nomenclature M57

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa :

- Télétransmission au contrôle de légalité le :

- Publication le : **18 DEC. 2023**

Signé – par délégation,
Le Directeur général des services

POUR EXTRAIT CONFORME

Frédéric BOURDIN

Maire de Domont



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Domont (47 rue de la Mairie 95330 Domont) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

La présente délibération est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.